



AVIS DE CONCOURS

CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde** ouvre au titre de la Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest*, pour l'année 2021 deux concours externes d'accès au grade de :

CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 - Article 5

• Concours externe ouvert au titre 1° - 190 postes

Être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 13 février 2007.

• Concours externe ouvert au titre 2° - 287 postes

Avoir la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2ème classe ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret 2012-520 du 20 avril 2012.

Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification jugée équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'article 7 et de trois ans d'activité.

// PRÉ-INSCRIPTION

En ligne via le site : <http://concours-spp.sdis33.fr>
du **11 mai au 9 juin 2021** 23h59 dernier délai (heure métropolitaine).

» La pré-inscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création d'un espace candidat sécurisé.

// VALIDATION DE L'INSCRIPTION

En ligne via le site : <http://concours-spp.sdis33.fr>
du **11 mai au 17 juin 2021**, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)

» Le candidat devra valider son inscription à partir de son espace candidat et déposer les pièces justificatives de manière dématérialisée.

// DATES DES ÉPREUVES

- Épreuves écrites d'admissibilité :
jeudi 18 novembre au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac.
- Épreuves de physiques de pré-admission et épreuves orales d'admission :
non déterminées à ce jour.

// POUR PLUS D'INFORMATIONS



<http://concours-spp.sdis33.fr>



05.57.85.41.64

Les SDIS co-contractants sont les départements de :

Charente, Charente Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne.